

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents

Souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 1er octobre 2024

À 15 heures

- Ouverture de la session ordinaire 2024-2025
- Lecture d'une déclaration du Gouvernement

Mercredi 2 octobre 2024

À 15 heures

- **Déclaration du Gouvernement**, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution
 - Intervention des orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe, par ordre décroissant des effectifs des groupes, avec 14 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste et 8 minutes pour les autres groupes, ainsi que 3 minutes pour les sénateurs non inscrits
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 1^{er} octobre à 15 heures

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 8 octobre 2024

À 14 h 30

- Débat sur **la croissance de la dette publique de la France** (demande des groupes Les Républicains et Union Centriste)
 - Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
 - Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
 - Réponse du Gouvernement aux orateurs
 - Conclusion par le groupe Union Centriste : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 7 octobre à 15 heures
- Débat sur la **crise agricole** (demande du groupe Les Républicains)
 - Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
 - Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
 - Conclusion par le groupe Les Républicains : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 7 octobre à 15 heures

- Débat sur **la nécessité de former davantage de médecins et soignants** (demande du groupe CRCE-K)
 - Temps attribué au groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky : 8 minutes
 - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
 - Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
 - Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
 - Conclusion par le groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 7 octobre à 15 heures

Le soir

- Débat sur **la situation des urgences pendant l'été 2024** (demande du groupe SER)
 - Temps attribué au groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 8 minutes
 - Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
 - Conclusion par le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 7 octobre à 15 heures

Mercredi 9 octobre 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 9 octobre à 11 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi visant à réduire le nombre de **conseillers municipaux** dans les **petites communes**, présentée par M. François BONNEAU et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 664, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : <u>mercredi 5 juin</u> matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 3 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 octobre à 15 heures
- Proposition de loi visant à lutter contre les **fermetures abusives** de **comptes bancaires**, présentée par M. Philippe FOLLIOT et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 672, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : <u>mercredi 5 juin</u> matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 3 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 8 octobre à 15 heures

- Débat préalable à la réunion du Conseil européen des 17 et 18 octobre 2024
 - Intervention liminaire du Gouvernement
 - 4 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
 - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
 - Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur des commissions et des groupes pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
 - Conclusion par la commission des affaires européennes : 4 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 8 octobre à 15 heures

Jeudi 10 octobre 2024

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SER)

- Proposition de loi visant à mettre en place une **imposition des sociétés** plus **juste** et plus **écologique**, présentée par M. Rémi FÉRAUD et plusieurs de ses collègues (n° 862, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : <u>mercredi 5 juin</u> <u>matin</u>
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : ieudi 3 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion aénérale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 octobre à 15 heures

Jeudi 10 octobre 2024 - De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures (suite)

- Proposition de loi visant à assurer la **mixité sociale** et scolaire dans les **établissements d'enseignement publics et privés** sous contrat du premier et du second degrés et à garantir davantage de transparence dans les procédures d'affectation et de financement des établissements privés sous contrat, présentée par Mme Colombe BROSSEL et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 678, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : <u>mercredi 5 juin</u> matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 3 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 9 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 9 octobre à 15 heures

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 15 octobre 2024

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi pour améliorer la **prise en charge** de la **sclérose latérale amyotrophique** et d'autres maladies évolutives graves, présentée par MM. Gilbert BOUCHET, Philippe MOUILLER et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 670, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : <u>mercredi 5 juin</u> <u>matin</u>
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 7 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 15 octobre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 14 octobre à 15 heures

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi visant à permettre l'élection du maire d'une commune nouvelle en cas de conseil municipal incomplet, présentée par Mme Annick BILLON, M. Bruno RETAILLEAU, Mme Françoise GATEL et plusieurs de leurs collègues (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 662, 2023-2024) (demande du groupe UC et du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : <u>mercredi 5 juin</u> matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 14 octobre à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 11 octobre à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 14 octobre à 15 heures

- Proposition de loi portant **programmation nationale** et **simplification normative** dans le **secteur économique de l'énergie**, présentée par M. Daniel GREMILLET, Mme Dominique ESTROSI SASSONE, M. Bruno RETAILLEAU et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 643, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 6 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 15 octobre après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 14 octobre à 15 heures

Mercredi 16 octobre 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 16 octobre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

-Suite de la proposition de loi portant **programmation nationale** et **simplification normative** dans le **secteur économique de l'énergie**, présentée par M. Daniel GREMILLET, Mme Dominique ESTROSI SASSONE, M. Bruno RETAILLEAU et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 643, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Jeudi 17 octobre 2024

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SER)

- Proposition de loi visant à **renforcer** l'**indépendance** des **médias** et à mieux **protéger** les **journalistes**, présentée par Mme Sylvie ROBERT et plusieurs de ses collègues (n° 741, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport avec une saisine pour avis de la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 7 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 16 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 16 octobre à 15 heures
- Proposition de loi visant à **mettre** à **contribution** les **Ehpad privés** à **but lucratif** réalisant des **profits excessifs**, présentée par M. Jean-Luc FICHET et plusieurs de ses collègues (n° 682, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 7 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 octobre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 14 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 16 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 16 octobre à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé au groupe SER

- Explications de vote puis vote sur la proposition de loi visant à **sécuriser** le **mécanisme** de **purge** des **nullités**, présentée par MM. François-Noël BUFFET, Philippe BONNECARRÈRE et plusieurs de leurs collègues (procédure accélérée) (n° 660, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 7 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 9 octobre à 14 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 14 octobre à 12 heures
- Délai limite de demande de retour à la procédure normale : vendredi 11 octobre à 17 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 16 octobre à 15 heures
- Proposition de loi visant à assouplir la gestion des **compétences « eau » et « assainissement »**, présentée par M. Jean-Michel ARNAUD et plusieurs de ses collègues (n° 556, 2023-2024) (demande du groupe UC)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : <u>mercredi 5 juin</u> <u>matin</u>
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 10 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 16 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 16 octobre à 15 heures

Prochaine réunion de la Conférence des Présidents : mercredi 2 octobre 2024 à 18 heures

Commémoration, dans l'hémicycle, le 7 novembre 2024 à 10 h 30, de la séance inaugurale de l'Assemblée consultative provisoire, le 9 novembre 1944